L'acte d'origine de la pomme de terre et le canton de Fribourg

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **31 (1902)**

Heft 5

PDF erstellt am: **28.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1041129

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

dictées d'imitation, dont nous vous mettrons sous les yeux quelques échantillons, vous permettront de vous convaincre que les bons maîtres arrivent ainsi à des progrès plus accentués, tout en consacrant un temps moins considérable à l'enseignement de cette branche

Cette même constatation a été faite par mon honorable collègue, M. Currat, qui exige aussi, à l'heure actuelle, l'application de la méthode, et par M. le directeur Demierre ici présent, qui l'applique, même à l'école secondaire.

Notons, en terminant cet exposé, que les directions pratiques relatives à l'emploi de la méthode ont été données abondamment soit dans les livres de lecture, soit dans les conférences, soit dans le *Bulletin pédagogique*, qui a publié encore tout dernièrement un excellent travail de M. Ecoffey, instituteur à Châtel, sur une question mise à l'étude par M. Currat, inspecteur du 7me arrondissement scolaire, et dont *La Liberté* a fait l'éloge à juste titre. Nous voulons parler des exercices de grammaire et de composition que l'on peut tirer du livre de lecture de 3me degré.

M. Wicht, instituteur à Autigny, et d'autres ont présenté d'excellents rapports sur les mêmes matières, de telle sorte que les maîtres qui, à l'heure actuelle, osent encore demander : « Où est la méthode ? » établissent simplement un fait : c'est qu'ils ne lisent pas le *Bulletin pédagogique*.

L'exposé un peu long que nous avons cru devoir présenter, nous permet de nous faire une idée exacte de l'évolution de cette question et facilitera singulièrement le reste de notre tâche.

F. OBERSON, *inspecteur scolaire*.

L'acte d'origine de la pomme de terre et le canton de Fribourg

I

L'acte d'origine de la pomme de terre ou morelle tubéreuse (*Solanum tuberosum. L.*) a été dressé bien des fois. M. Alph. de Candolle dans son ouvrage : *Origine des plantes cultivées* [1] rappelle que la culture de la pomme de terre était pratiquée « dans les régions qui s'étendent du Chili à la Nouvelle Grenade, à des hauteurs différentes selon les degrés de latitude, lors de la découverte de l'Amérique en 1492 ».

Walter Raleigh, ou mieux son compagnon Thomas Herriot, rapportèrent, en 1585 ou 1586, des tubercules de pomme de terre de la *Virginie* en *Irlande*. Peut-être les colons de la Virginie les devaient-ils aux voyageurs espagnols qui trafiquaient chez eux : quatre-vingt-treize ans s'étaient écoulés depuis la première expédition de Christophe Colomb.

A dater de la conquête du Pérou et du Chili, en 1535, bien des vaisseaux ont pu rapporter en Europe la pomme de terre.

[1] *Origine des plantes cultivées*, 1me édit., 1896.

Les Espagnols ont introduit cette plante chez eux en 1584. Les Carmes déchaussés l'ont apportée peu après d'Espagne en Italie.

L'Allemagne la cultive depuis le XVIIme siècle. Parmentier lui obtint droit de cité en France, en 1785, sous Louis XVI (1774-1793).

En France, la pomme de terre ne fut d'abord cultivée dans quelques jardins qu'à titre de plante d'agrément, pour ses corolles violacées à anthères formant un tube jaune. De nombreux préjugés s'opposaient à ce qu'on la fit entrer dans l'alimentation de l'homme. Ses affinités avec des espèces vénéneuses étaient surtout d'un grand poids dans la balance, et les savants enseignaient au peuple à se défier d'une plante dont les tubercules étaient un poison, ni plus ni moins que la belladone et le stramoine (ou pomme épineuse) [1].

Et le peuple, pour une fois, écoutait les savants. La prévention commune contre la pomme de terre s'étendait au savant chimiste qui voulait doter les pauvres de ce savoureux légume, l'habile et perspicace Parmentier, dont la persévérance cependant eut raison de l'opposition populaire.

Parmentier, écrit Le Maoût [2], « sut, le premier, mesurer d'avance, dans toute leur étendue, les services que le tubercule américain pouvait rendre à l'espèce humaine ; il fit part de ses idées au roi Louis XVI, qui les partagea bientôt avec ardeur ; mais il fallait rendre ces idées populaires, et surtout intéresser à leur succès la mode, cette reine despotique, dont l'autorité domine celle des rois. Louis XVI, par le conseil de Parmentier, se montra dans une fête publique, tenant à la main un bouquet composé de fleurs de la *morelle tubéreuse ;* ces belles corolles bleues, à anthères jaunes, disposées en corymbe et accompagnées de feuilles élégamment découpées, excitèrent la curiosité ; on en parla *à la cour et à la ville :* on les imita pour les faire entrer dans les bouquets artificiels ; elles furent rangées par les fleuristes au nombre des plantes d'agrément, et les seigneurs, pour faire leur cour au roi, en envoyèrent à leurs fermiers, avec ordre de les cultiver. Toutefois, cette première tentative resta stérile ; les grands propriétaires avaient, il est vrai, suivi l'impulsion donnée par Louis XVI ; ils avaient permis à la pomme de terre de végéter dans quelques coins de leurs domaines ; mais les paysans ne la cultivaient qu'avec répugnance ; ils refusaient d'en manger et l'abandonnaient à leurs bestiaux ; il y en avait même qui ne la jugeaient pas digne de servir d'aliment à ces derniers.

Ce fut Parmentier qui, le premier, fit du pain de pommes de terre ; il avait entrepris de vulgariser en France l'usage de ce précieux tubercule ; il comprenait que, si la pomme de terre

[1] Acloque, *Fleurs et plantes.*
[2] Le Maoût, *Flore.*

pouvait suppléer le froment, toute famine devenait à jamais impossible. Aussi cet homme généreux consacra-t-il sa fortune, son talent, sa vie entière à cette œuvre immense de charité; ce n'était pas assez d'encourager la culture de la pomme de terre par des écrits, des discours, des récompenses, en un mot, par tous les moyens d'influence que lui donnait sa haute position; il acheta ou prit à ferme une grande quantité de terres en friche, à plusieurs lieues de Paris, et il y fit planter des pommes de terre. La première année, il les vendit à bas prix aux paysans des environs : peu de gens en achetèrent; la seconde année, il les distribua pour rien, personne n'en voulut. A la fin, son zèle devint du génie : il supprima les distributions gratuites, et fit publier à son de trompe dans tous les villages une défense expresse, qui menaçait de toute la rigueur des lois quiconque se permettrait de toucher aux pommes de terre dont ses champs regorgeaient. Les gardes champêtres eurent ordre d'exercer pendant le jour une surveillance active, et de rester chez eux pendant la nuit. Dès lors, chaque carré de pommes de terre devint pour les paysans, un jardin des Hespérides, dont le dragon était endormi; la maraude nocturne s'organisa régulièrement, et le bon Parmentier reçut de tous côtés des rapports sur la dévastation de ses champs, qui le faisaient pleurer de joie. A dater de cette époque, il ne fut plus nécessaire de stimuler le zèle des cultivateurs; la pomme de terre avait acquis la saveur du fruit défendu, et sa culture s'étendit rapidement sur tous les points du royaume.

II

En 1885, la France célébrait le premier centenaire de la première culture de la pomme de terre. A cette occasion, le 12 novembre, M. Schneuwly, archiviste, lut à la réunion de la Société d'histoire du canton de Fribourg[1] une notice sur l'introduction de la pomme de terre dans notre pays : ce travail mérite une attention spéciale.

« En Suisse, si nous en croyons le Dr Frédéric de Tschoudi, la pomme de terre n'était pas absolument rare en 1730, mais elle ne se répandit réellement qu'au commencement de ce siècle, surtout à partir de la disette de l'année 1816-1817.

Pour ce qui concerne le canton de Fribourg en particulier, voici ce qui résulte de nos propres investigations. Nous constatons la présence de la pomme de terre en l'année 1748, ainsi 37 ans *avant* qu'elle ne fût définitivement introduite en France. Elle est chez nous en pleine culture sans que l'Etat intervienne soit pour la faire connaître, soit pour en encourager l'acclimatation. Chose curieuse, ce n'est pas dans les fécondes plaines de la Broye et du Lac que nous surprenons pour la première

[1] *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. IV, p. 215.

fois la présence de la solanée, que l'on appelait aussi bien la *poire de terre* que la *pomme de terre* (Erdbirne, Erdbeere, Erdapfel), mais dans le district de la Singine, dans la commune d'Ueberstorf, à Obermettlen, non loin de la frontière du canton de Berne. Aurait-elle été importée par là? Nous avons de la peine à le croire [1].

Il ne sera pas sans intérêt de connaître la circonstance, grâce à laquelle nous découvrons chez nous l'existence de ce produit de la terre. Tout le monde sait ce qu'était la dîme. Sans parler de la dîme des nascents et de celle des novales, il y avait la grande et la petite dîme. La première se levait sur toute espèce de *céréales*, telles que froment, seigle, épeautre. orge, avoine; la seconde sur les *légumes*, tels que plantes potagères, raves, navets, haricots, pois, etc. Toutes ces différentes dîmes étaient perçues en vertu de titres authentiques qui d'ordinaire indiquaient l'espèce de produit sur lequel elles se levaient. Comme ces titres, ces vieux parchemins, ne parlaient pas de la dîme des pommes de terre, nos braves campagnards se dirent : « Nous allons planter des pommes de terre en masse qui seront affranchies de la dîme. » C'est ainsi que firent, entre autres, dans le territoire d'Ueberstorf, Jean Rappo et consorts. Mais ils avaient compté sans leur seigneur décimateur, M. le Secret Fégely, qui leur fit voir par devant Leurs Excellences de Fribourg un passage de son titre où il était dit que ce droit lui était dû en particulier pour les fruits qui y étaient mentionnés *et en général pour toutes les productions végétales du sol*. Nos paroissiens d'Ueberstorf durent s'incliner.

C'est à la faveur de cette erreur que la culture de la pomme de terre prit un si rapide essor chez nous. Trois ans après, nous la trouvons à Moschels, près de Saint-Sylvestre, où se reproduit la même difficulté, suivie de la même solution. Toutefois, reconnaissant implicitement qu'il fallait favoriser cette culture, Messeigneurs de Fribourg, en ratifiant, le 17 février 1751, le jugement intervenu, prononcèrent que la dîme des pommes de terre se lèverait sur toutes les terres sujettes à la dîme, à l'exclusion toutefois des anciens jardins, tels qu'ils existaient alors, et sous la condition qu'ils ne seraient pas agrandis.

Cette sentence, rendue dans un cas particulier, servit de règle pour les *Anciennes Terres,* ou les vingt-quatre paroisses. Il fut même permis de planter des pommes de terre, sans payer la dîme, non seulement dans des jardins, mais encore dans des champs, pourvu que la quantité de terre ainsi cultivée ne dépassât pas un huitième de pose [2] par ménage.

[1] La culture de la pomme de terre a commencé en Allemagne plus tôt qu'en France. Dès lors, il n'est pas invraisemblable que cette culture nous soit venue de Berne.

[2] La pose fribourgeoise est de trente-six ares ; elle variait autrefois dans les différents cantons, et parfois dans un même canton.

Malgré cette décision, qui n'avantageait que les Anciennes Terres, quelques bailliages se mirent à cultiver le précieux tubercule à un tel degré que les rentes en nature des décimateurs en souffraient. Ainsi, dans le bailliage de Vaulruz, en 1758, le bailli Fégely se plaint de l'*abus* qui s'est introduit par la plantation d'une *trop grande quantité* de pommes de terre dont on refuse de payer la dîme. La même année, dans le bailliage de Gruyères, le bailli Gottrau exposa que le château de Gruyères possédait une dîme assez considérable à la Tour-de-Trême, que le revenu de cette dîme était notablement diminué par le fait que beaucoup, sinon la plupart des cultivateurs, préféraient, depuis quelques années, planter des pommes de terre et prétendaient ne devoir aucune dîme. Ces rebelles, qui ne se doutaient pas d'être les avant-coureurs de Chenaux, causaient un préjudice considérable à l'Etat. Messeigneurs admirent la protestation du bailli, tout en réservant les titres que pourraient produire les bourgeois de La Tour au cas où ils planteraient plus d'un huitième de pose.

Une semblable réclamation se fit jour en 1772 de la part du bailli de Farvagny. Celui-ci représentait que, dans son district, la plantation des pommes de terre avait pris une si grande extension *qu'un paysan modérément fortuné en cultivait une demi-pose* au grand détriment de Messeigneurs. Comme il n'y avait pas de loi à cet égard, il demandait des directions.

Depuis l'année 1765, il avait été question de faire un règlement général qui fixât la quantité de terre à planter sans payer la dîme. Mais on se heurta à de graves difficultés. On ne pouvait porter atteinte aux droits acquis et diminuer les droits de l'Etat et des capitalistes-décimateurs. Aussi, cette loi ne vit-elle jamais le jour et l'on s'arrêta à la limite d'un huitième de pose de 400 toises.

Malgré cela, cette culture continua d'augmenter, et Kuenlin a pu dire, en 1833, que les Fribourgeois cultivent une énorme quantité de pommes de terre, qui servent à leur nourriture et, en partie, à celle de leur bétail et à son engraissement.

Quant à nous, nous pouvons ajouter que cette quantité a été si bien augmentée que le tubercule de Parmentier sert non plus seulement à notre nourriture, mais encore à la boisson et à l'alcoolisme d'un grand nombre. Heureusement que le peuple suisse vient de mettre bon ordre à ce véritable abus. *Pereat abusus, maneat res.* »

La culture de la pomme de terre est aujourd'hui encore plus importante dans le district de la Singine que dans le reste du canton. Elle est relativement peu développée dans la Haute-Gruyère et le val de Charmey [1]. H. S.

[1] Voir *Essai de Flore romande*, par H. Savoy. — *Bulletin de la Société fribourgeoise des Sciences naturelles*, vol. IX.